|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Direction générale** **de la cohésion sociale (DGCS)**Bâtiment administratif de la PontaiseAv. des Casernes 21014 Lausanne |  | **DEMANDE D’AUTORISATION DE DIRIGER** |
|  |

Le présent formulaire doit être rempli et signé par le / la président-e du conseil de fondation ou du comité d’association de l’établissement socio-éducatif concerné.

|  |
| --- |
| **Etablissement socio-éducatif :**NOM de l’ESECliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.RUE + noCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.NPA + Ville / VillageCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Représenté par :**Prénom et nomCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., Choisissez un élément. |
| **Choisissez un élément.**Prénom et nomCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.rue + noCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Npa + Ville / VillageCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.No de téléphoneCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Adresse mailCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

La demande doit être adressée à la Direction générale de la cohésion sociale, Pôle handicap, accompagnée des documents suivants :

* le curriculum vitae actualisé de la directrice / du directeur et les copies de ses diplômes ;
* une copie du certificat de travail délivré par le dernier employeur ;
* un extrait de son casier judiciaire daté de moins de 30 jours ;
* une attestation du registre des poursuites et faillites de son domicile datant de moins de 30 jours. Een cas de déménagement de moins de trois mois, un extrait du registre des poursuites et faillites de l’ancien domicile devra également être joint ;
* une attestation d'inexistence de curatelle délivrée par l'autorité tutélaire
* un certificat médical récent de son médecin traitant attestant d’un bon état de santé général ;
* une lettre attestant sur l’honneur par laquelle elle / il confirme ne faire l’objet d’aucune enquête pénale, ni poursuite judiciaire, et autorisant la DGCS à prendre tous renseignements nécessaires au traitement rapide de cette procédure.

Le Pôle handicap reste à votre disposition pour toute information complémentaire concernant la délivrance de l’autorisation de diriger.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. Signature Choisissez un élément.